

qu'une nation qui s'est engagée de la sorte, ait plus tard été obligée de se soustraire tranquillement à la responsabilité ainsi encourue, et de chercher à éluder la coopération sans laquelle les questions de grande importance internationale ne peuvent être résolues, si ce n'est par les armes. Nous avons tous, dans une certaine mesure, été désappointés de l'efficacité de la Société des Nations, et nous sommes tous disposés, à bon droit ce me semble, à attribuer son degré d'inefficacité au très malheureux isolement des Etats-Unis. Il faut se rappeler également que la Russie se tient à l'écart, et que plus tard la grande République d'Allemagne est venue grossir les rangs des nations qui ne sont pas membres de cette Société. Par conséquent, pour ce qui est de son but principal, la Société des Nations est très sérieusement amoindrie dans son importance. La Société peut encore poursuivre son œuvre secondaire, bien qu'avec moins de succès qu'elle l'aurait pu sans cet amoindrissement; mais elle ne peut remplir son rôle essentiel et fondamental, et elle a failli à sa tâche dans les crises graves qui se sont produites très récemment. Il ne nous est pas très difficile de fixer la responsabilité de cet échec, mais cela ne modifie en rien le résultat. Il faut reconnaître, je le crains, que la condition des nations ainsi que le repos et la sécurité de l'humanité sur cette planète ne se sont guère améliorés si on les compare à la situation qui régnait avant la Guerre.

Il n'est rien survenu, non plus, pour accroître notre confiance dans les résultats d'une conférence internationale comme moyen d'établir une situation meilleure, un fondement plus solide pour la paix, ou même un fondement plus solide pour la prospérité matérielle, que ceux qui existent aujourd'hui. Les conférences se sont succédé, mais les vues des nations n'ont pas le même angle, la méfiance est excessive, la suspicion ne cesse de croître, et toutes ces conditions sont accentuées par certaines disparités, inégalités et injustices contenues dans le traité de Versailles. A tel point, que l'on peut comprendre que les nations cherchent de plus en plus à remédier d'abord à leurs propres difficultés intérieures, à établir un meilleur statut social dans leur propre domaine, puis à nourrir les meilleurs espoirs. Telle est l'attitude des Etats-Unis, après le retentissant échec, et ce pays-là, plus que tout autre peut-être, se plie avec zèle à la tâche d'échafauder un nouvel édifice économique et de créer un plus grand bonheur dans les limites de ses propres frontières.

L'honorable sénateur (l'honorable M. Dandurand) fait ressortir la nécessité d'augmenter les prix des produits agricoles au Ca-

nada, et il déplore la situation actuelle du cultivateur canadien. Personne ne peut se prétendre satisfait des conditions agricoles en ce pays, non plus qu'en tout autre pays; pareillement, personne ne peut prétendre être satisfait de la condition de l'artisan et de l'ouvrier non qualifié; moins que tout autre je ne puis être satisfait du sort des quelque trente millions d'employés dans le monde industriel qui se tiennent auprès des machines inactives de l'univers et ne peuvent trouver aucun travail. En vérité, le monde est aujourd'hui plongé dans une situation tout à fait inexplicable. Je ne suis pas de ceux qui pensent que le malaise va s'accroissant. Au contraire, je suis confiant que la situation s'améliore. Je suis encore confiant qu'ici, au Canada, nous avons progressé probablement plus que tout autre pays, à l'exception possible de l'Angleterre. En comparaison avec d'autres pays, nous ne pouvons pas nous plaindre, mais relativement à la situation qui devrait être nôtre, et considérant les brillantes conditions qui sont à la base de nos organisations nationales, considérant aussi nos vastes ressources, notre position est telle que nous pouvons tout simplement nous pendre de honte.

L'honorable sénateur ne compare pas les prix que le fermier canadien paye ou reçoit, quand il vend ou achète, avec les prix qui existent dans le pays de notre principal concurrent. Une telle comparaison nous montre que le Canada est en meilleure posture. Je crois que le cultivateur canadien a grandement bénéficié des accords commerciaux de 1932, notamment en ce qui concerne les pores. Les honorables sénateurs se rappelleront que j'ai discuté ce sujet quand nous étudions le traité, et je fondais de très grands espoirs sur le résultat du traité à cet égard. Dans ce domaine, le Canada domine hautement la situation, et le cultivateur canadien a retiré et continue de retirer de très appréciables bénéfices du traité qu'il a conclu. Le cultivateur de notre pays touche environ neuf cents ou un peu plus, quand le cultivateur de la République voisine n'en reçoit pas la moitié autant. Tout en ne prétendant pas que les conditions se soient absolument redressées, il est néanmoins possible d'être assuré que notre pays n'est pas mal administré si on compare sa situation avec celle de notre grand concurrent. Et ce qui est vrai dans ce domaine l'est également dans d'autres, bien qu'à un degré moindre.

Mais nous avons aujourd'hui un surplus de beaucoup de produits, si nous pouvons donner ce nom à certains articles que nous ne pouvons vendre avec profit. Je me demande comment, vu les conditions qui existent aujourd'hui dans le monde entier, nous parvien-